

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2024 - 014****Objet : Contrat - Spots Publicitaires 2024**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la stratégie de communication à l'attention de la population et plus largement des usagers de la route nécessite d'être renforcée compte tenu des travaux en cours et à venir au centre bourg de Vétraz-Monthoux ;

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** de contractualiser avec la société EG ACTIVE un contrat de prestation pour une campagne de spots publicitaires, accompagnée de podcasts et d'une campagne vidéo.

**ARTICLE 2 :** d'honorer le paiement de la prestation d'un montant de 16 019.54 € TTC.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 29 janvier 2024

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en Sous-Préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le 31/01/2024  
publié ou notifié le 31/01/2024

